

ASSEMBLÉE NATIONALE8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° AS453

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 54, substituer aux mots :

« échanges d’informations prévus »

les mots :

« communications d’informations prévues ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 55.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.